

Règlement jeu-concours « CHARNEL »

Les 18 et 19 novembre 2022, de 8h à 19H au Centre E. Leclerc Gouesnou, la Société LE SAINT organise un jeu-concours.

Article 1 : Organisateur

LE SAINT SA dont le siège social est situé 160 rue Roberto Cabanas, 29490 Guipavas

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux majeurs à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM, ou tout autre pays et nationalités présentes dans le magasin du LECLERC GOUESNOU.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Les bulletins du jeu seront à disposition sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU, les 18 et 19 novembre 2022, de 8h à 19H. Adresse : Porte de Gouesnou - 29850 Gouesnou.

Article 3 : Modalité de participation

Pour participer, le joueur doit renseigner sur un bulletin, ses civilités : nom, prénom, adresses électronique et postale, âge, téléphone portable, accepter le règlement et répondre à une question. Si ces conditions ne sont pas respectées, la participation n'est pas valable. Puis glisser le bulletin dûment rempli au sein d'une urne prévue à cet effet, sur le rayon.

Il est strictement interdit, sous peine de poursuites judiciaires, de détourner l'objet du Jeu.

Article 4 : Gratuité

Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 5 : Accès au règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur www.reseau-le-saint.com ainsi que sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU, les 1^{er} et 02 avril 2022, de 8h à 19H au Centre E. Leclerc Gouesnou. Adresse : Porte de Gouesnou-29850 Gouesnou.

Article 6 : Sélection des gagnants, dotations, remise de ces dernières

Les 18 et 19 novembre 2022, de 8h à 19H au Centre E. Leclerc Gouesnou, 10 dotations seront à gagner chaque jour.

Après avoir répondu à une question, les 10 gagnants du jour seront tirés au sort à 19h sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU. Adresse : Porte de Gouesnou-29850 Gouesnou.

Dotations

Il s'agit de dotations quotidiennes :

- Le 18 novembre 2022 :
 - 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} prix : 2 places pour assister au match SB29/Lille au Stade Francis Le Blé, le 11 janvier 2023 (Valeur 40€)
 - 2^{ème} et 4^{ème}, prix : 2 places pour assister au match BBH/Toulou à l'Arena, le 30 novembre 2022 (Valeur 35€)

- - 6^{ème} prix : 1 corbeille de fruits. (Valeur 25€)
 - 7^{ÈME}, 8^{ÈME}, 9^{ÈME} et 10^{ème} prix : 1 jeu de 7 familles (Valeur 5€)
- Le 19 novembre 2022 :
 - 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} prix : 2 places pour assister au match SB29/Lille, le 11 janvier 2023 au stade Francis Le Blé (Valeur 40€)
 - 2^{ème} et 4^{ème}, prix : 2 places pour assister au match BBH/Toulou à l'Arena, le 30 novembre 2022 (Valeur 35€)
 - 6^{ème} prix : 1 corbeille de fruits. (Valeur 25€)
 - 7^{ÈME}, 8^{ÈME}, 9^{ÈME} et 10^{ÈME} prix : 1 jeu de 7 familles (Valeur 5€)

Les dotations seront à retirer sur place au stand CHARNEL, du magasin LECLERC GOUESNOU. Adresse : Porte de Gouesnou-29850 Gouesnou.

Du seul fait de l'acceptation de sa dotation, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms et prénoms, sur le site Internet et la page Facebook de l'entreprise LE SAINT, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que la dotation gagnée.

Dotations non retirées :

Les dotations ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de dotations sont strictement interdits.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des dotations. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Les gagnants pourront retirer les billets pour le SB29, le BBH, et les jeux de 7 familles avant le 26 novembre 2022 à 19H.

Les corbeilles de fruits seront à retirer sur le rayon CHARNEL avant le 22 novembre 2022.

Article 7 : Dépôt du règlement

Le règlement du jeu est déposé à SED LEX, Martial LE ROY - Huissier de Justice associé, 100 Rue Edmond Michelet, 29800 Landerneau

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : www.reseau-le-saint.com, ainsi que sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU, les 18 et 19 novembre 2022, de 8h à 19H, Porte de Gouesnou, 29850 Gouesnou.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à SED LEX, Martial LE ROY - Huissier de Justice associé, 100 Rue Edmond Michelet, 29800 Landerneau.

Article 8 : Donnée personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresses électronique et postale, âge...). Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution et à la remise des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 9 : Litige

Le jeu est régi par la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et ou tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.